



**CONSEIL CANADIEN DE L'INDUSTRIE DU  
CONDITIONNEMENT PHYSIQUE**

**Mémoire :**

**Consultations prébudgétaires en vue  
du prochain budget fédéral**

**Août 2020**

## Recommandations

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement modifie l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) afin d'offrir une meilleure solution d'allègement du loyer aux exploitants d'installations de conditionnement physique. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent collaborer pour rajuster le programme de l'AUCLC en trouvant un autre moyen de fournir l'aide au loyer directement aux locataires qui en ont besoin.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement fournisse une contribution financière de 1 million de dollars pour le programme *Prescription to Get Active* (ordonnance d'activité physique), qui vise à inciter les personnes à faire davantage d'exercice, ce qui devrait contribuer à réduire les coûts en soins de santé.
- **Recommandation 3** : Que le gouvernement instaure un crédit d'impôt pour la condition physique afin d'inciter les gens à être plus actifs et de contribuer à la relance du secteur du conditionnement physique. Ce crédit d'impôt pour la condition physique permettrait aux Canadiens de réclamer un crédit d'impôt non remboursable pouvant atteindre 1 000 \$ pour les coûts admissibles d'un programme d'activité physique, à déduire de leur revenu imposable au taux de 15 %, ou un maximum de 75 \$ déduits de l'impôt à payer.
- **Recommandation 4** : Que le gouvernement mène une étude destinée à recueillir des statistiques canadiennes concernant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du conditionnement physique et sur ses membres.

## Introduction et contexte

Le Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique (CCICP) est une association professionnelle sans but lucratif qui se fait le porte-parole des exploitants de centres de conditionnement physique au Canada. Représentant plus de 6 000 exploitants d'installations qui comptent plus de 6 millions de membres au pays, le CCICP poursuit un programme visant à améliorer la situation dans l'industrie du conditionnement physique, tant pour les clients que pour les exploitants. Le CCICP a pour objectif de travailler avec l'industrie et le gouvernement en vue d'améliorer la santé et les niveaux d'activité physique des Canadiens.

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, l'industrie du conditionnement physique a subi un coup très dur. Depuis la mi-mars, les centres de conditionnement physique ont fermé leurs portes pour une période prolongée. Cette pandémie a entraîné des pertes de revenus se chiffrant à des millions de dollars pour nos membres. En plus de l'arrêt complet des activités dans l'industrie, bon nombre d'entreprises ont fait faillite. L'industrie n'est plus en mesure de créer les conditions permettant aux gens de travailler à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être, et de se sentir soutenus dans leurs efforts. Bien que de nombreux clubs aient réagi en offrant des cours en ligne pour garder les gens mobilisés et actifs, ils savaient que la clé de la survie de leur entreprise à la pandémie passait par la réouverture de leur établissement.

Les centres de conditionnement physique sont déterminés à continuer de s'adapter aux besoins de leurs clients, et ce, peu importe le lieu ou le moment où ceux-ci choisissent d'être actifs. Ils souhaitent accroître leur rôle dans un système de soins de santé élargi. La raison d'être de l'industrie du conditionnement physique est d'aider le public à demeurer actif et en bonne santé, tant physiquement que mentalement. Mais pour y arriver, il a besoin de l'aide du gouvernement.

Le CCICP formule les recommandations suivantes et espère qu'elles seront prises en compte dans le budget fédéral de 2021 :

- une solution efficace pour l'allègement du loyer;
- le financement du programme « Ordonnance d'activité physique »;
- l'instauration d'un crédit d'impôt pour l'exercice physique;
- la réalisation d'une étude concernant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du conditionnement physique.

## **Recommandation 1 : Une solution efficace à l'allègement du loyer**

Nous recommandons que le gouvernement modifie l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) afin d'offrir une solution plus efficace à l'allègement du loyer pour les petites entreprises telles que les centres de conditionnement physique. La manière dont le programme de l'AUCLC a été conçu est problématique, actuellement, étant donné que de nombreux propriétaires bailleurs n'y participent pas. Cette situation s'explique par le fait que les critères pour obtenir de l'aide par l'intermédiaire du programme sont arbitraires et injustes (c.-à-d. qu'il faut justifier d'une baisse de revenus d'au moins 70 %). Le processus est alambiqué et n'incite pas les propriétaires bailleurs à s'en prévaloir compte tenu des efforts que cela demande.

Nous comprenons que les ministres des Finances, dans l'ensemble du pays, ont accepté le concept du programme d'AUCLC. C'est pourquoi le secteur du conditionnement physique était optimiste quant au fait que le programme viendrait en aide aux nombreuses entreprises de conditionnement physique qui ont du mal à payer leur loyer. Cependant, depuis le lancement du programme, il est devenu clair que l'AUCLC a laissé la majorité des entreprises de conditionnement physique (qui n'ont aucun revenu ou qui n'ont que des revenus limités) sans possibilité de payer leur loyer, et que celles-ci ont besoin d'une mesure d'allègement du loyer mieux adaptée.

D'après le gouvernement fédéral, moins de 10 % du montant total ayant été affecté au programme de l'AUCLC a été dépensé. Cela signifie que quelque chose ne fonctionne pas dans le processus, et c'est ce qui rend ce programme inefficace.

Pouvoir bénéficier directement de la mesure d'allègement du loyer influe sur la pérennité des centres et des entreprises de conditionnement physique. C'est pourquoi nous exhortons le gouvernement à modifier le processus actuel du programme de l'AUCLC afin que les fonds du programme soient versés directement aux locataires qui pourront les utiliser pour maintenir leur entreprise à flot et contribuer à la relance de l'économie.

Les ministres des Finances des provinces et du fédéral devraient travailler ensemble pour ajuster le programme de l'AUCLC afin de trouver une autre façon d'envoyer l'argent pour l'allègement du loyer directement aux locataires qui en ont besoin. L'idéal serait de verser les fonds directement aux entreprises. Nous demandons aussi que les entreprises payant un loyer mensuel de plus de 50 000 \$ et dont les revenus ont dépassé 20 millions de dollars en 2019 bénéficient aussi du programme. Cela permettra à un plus grand nombre d'entreprises de profiter de l'aide du gouvernement.

## Recommandation 2 : Financer le programme Ordonnance d'activité physique

Nous recommandons que le gouvernement finance à hauteur de 1 million de dollars le programme Ordonnance d'activité physique. Ce programme particulier (l'une des principales initiatives du CCICP) est conçu de manière à donner l'occasion à nos partenaires de la santé de parler de l'importance de l'activité physique et à offrir aux patients un accès aux activités de loisirs de la collectivité. Cet outil de motivation abat les obstacles et encourage les patients à trouver la ou les activités qui leur conviennent dans leur cheminement vers une vie plus saine. Ce programme est destiné aux *soins préventifs* plutôt qu'aux « soins aux malades » et il vise à réduire les coûts nets des soins de santé au Canada.

Selon plusieurs rapports sur la santé des Canadiens, l'exercice contribue à réduire le nombre de cas de maladies chroniques, ce qui entraîne une diminution des coûts en soins de santé en raison d'un moins grand nombre de congés de maladie, d'une baisse de frais médicaux, etc. (Colley et coll., 2011) :

L'activité physique régulière est associée à une diminution du risque de maladie cardiovasculaire, de certains types de cancer, d'ostéoporose, de diabète, d'hypertension, de dépression, de stress et d'anxiété. En outre, il existe des preuves convaincantes d'un lien entre les niveaux élevés d'activité physique et les avantages pour la santé; en fait, plus le niveau d'activité est élevé, plus grands sont les bienfaits sur le plan de la santé.

Le but du programme est d'aider les gens à devenir plus actifs afin d'améliorer leur santé mentale et physique et de fournir aux médecins et à leurs équipes des outils pour éduquer leurs patients sur l'importance de l'activité physique et de conclure des partenariats avec les installations récréatives pour qu'elles fournissent des lieux accessibles dans toutes les collectivités.

Le financement de ce programme permettra de l'étendre à l'ensemble du Canada. En 2019, nous avons constaté qu'en Alberta, le programme avait reçu du financement du ministère de la Santé de la province, et qu'il a pu ainsi augmenter le nombre d'ordonnances d'activité physique de 25 % en l'espace de seulement cinq mois! Notre but est d'utiliser le financement recommandé pour développer le programme en recrutant du personnel aux quatre coins du pays et d'élaborer des procédures efficaces dans d'autres provinces pour obtenir des résultats comparables en amenant plus de gens à faire de l'activité physique, et plus souvent.

### **Recommandation 3 : Instauration d'un crédit d'impôt pour la condition physique**

Nous recommandons au gouvernement d'instaurer un crédit d'impôt pour la condition physique afin d'inciter les gens à devenir plus actifs et de donner un nouvel élan au secteur du conditionnement physique. Combiner le programme Ordonnance d'activité physique avec un crédit d'impôt pour la condition physique serait un moyen formidable d'inciter les gens à faire de l'exercice.

Le crédit d'impôt pour la condition physique devrait suivre le modèle du précédent crédit d'impôt pour la condition physique des enfants et être élargi à tous. Quiconque a une activité physique régulière et pratique un sport ou une activité ou encore suit un entraînement qui contribue à l'amélioration de l'endurance cardiovasculaire, de la force et de résistance musculaires, de la souplesse et de l'équilibre serait admissible à ce crédit d'impôt pour la condition physique.

Des études ont aussi montré que seulement 15 % des adultes canadiens respectent les recommandations nationales en matière d'activité physique (Colley et coll., 2011). Afin d'améliorer ce bilan, des spécialistes du conditionnement physique ont créé les Directives canadiennes en matière d'activité physique qui recommandent que les adultes âgés de 18 à 64 ans fassent au moins 150 minutes d'exercice par semaine (ainsi que des exercices pour renforcer les muscles et les os deux fois par semaine) (SCPE, 2018). Ces directives sont reconnues par Santé Canada. Le fait d'accorder un crédit d'impôt contribuerait non seulement à réduire les incidences d'obésité et de sédentarité dans l'ensemble du Canada, mais aussi à diminuer les coûts globaux des soins de santé grâce à l'augmentation des niveaux d'activité physique.

Nous recommandons l'instauration du crédit d'impôt pour la condition physique qui permettrait aux Canadiens de réclamer un crédit d'impôt non remboursable pouvant atteindre 1 000 \$ pour les coûts admissibles d'un programme d'activité physique, à déduire de leur revenu imposable au taux de 15 %, ou un maximum de 75 \$ déduits de l'impôt à payer.

Ce crédit d'impôt devrait aussi inciter les gens à faire de l'exercice pendant la pandémie afin d'améliorer leur propre santé physique et mentale et leur bien-être. Il attirera aussi l'attention sur ce que les entreprises de conditionnement physique ont à offrir et permettra de stimuler la reprise de la croissance économique.

## **Recommandation 4 : Entreprendre une étude concernant les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du conditionnement physique**

Nous recommandons que le gouvernement mène une étude destinée à recueillir des statistiques canadiennes au sujet des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du conditionnement physique et sur ses membres.

En tant que secteur, nous devons connaître les incidences directes de la pandémie de COVID-19 à plus grande échelle, notamment sur l'activité physique et l'industrie du conditionnement physique. Afin de réussir dans notre domaine, nous devons savoir dans quelle mesure les gens souhaitent fréquenter les centres de conditionnement physique pour leur bien-être. Notre association professionnelle et nos clubs ont fait des sondages à petite échelle. Toutefois, idéalement, il faudrait que ce soit le gouvernement qui mène un sondage dans lequel il indiquerait quels sont les divers types de centres de conditionnement physique au pays, fournirait des données démographiques sur les gens qui les fréquentent et recueillerait des opinions au sujet de la réouverture des centres de conditionnement physique.

Les entreprises de conditionnement physique ont toujours besoin de plus de renseignements et de connaissances afin de servir le public du mieux qu'elles le peuvent. Le CCICP serait heureux d'élaborer une liste de questions qui pourraient être utilisées dans le cadre de l'étude en question.

## **Conclusion**

L'industrie canadienne du conditionnement physique est durement frappée depuis le début de la pandémie. Pour rebâtir cette industrie, nous faisons des recommandations qui, si elles sont appliquées, pourraient aider nos membres à se remettre financièrement de la crise, et contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens. Cela permettrait non seulement de stimuler la relance de l'économie, mais aussi, comme les études l'ont montré, de favoriser l'exercice physique, qui contribue à la santé mentale, ce qui particulièrement important pour nous aider à sortir de la pandémie actuelle.

## **Personnes-ressources**

Scott Wildeman, président  
Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique  
[swildeman@ficdn.ca](mailto:swildeman@ficdn.ca)  
(403) 807-8020

Trisha Sarker, directrice générale  
Conseil canadien de l'industrie du conditionnement physique  
[tsarker@ficdn.ca](mailto:tsarker@ficdn.ca)  
(780) 908-1710

**Boîte de courriel générale du CCICP**  
[info@ficdn.ca](mailto:info@ficdn.ca)



## Références

Colley, R., Garriguet, D., Janssen, I., Craig, C. L., Clarke, J., et Tremblay, M. S. (2011).

Activité physique des adultes au Canada : résultats d'accélérométrie de l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé de 2007-2009. *Rapports sur la santé*, 22(1), 7.  
Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/82-003-X201100111396>.

SCPE. (2018), Directives canadiennes en matière d'activité physique. Extrait de : <https://csepguidelines.ca/fr/adults-18-64/>.